

RAPPORT ANNUEL 2023

Smidom
Veyle Saône

SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC
DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS



Chiffres clés 2023

- **33** communes
- **21 565** tonnes de déchets ménagers gérés
- **45 143** habitants
- **484** kg de déchets par hab/an
- **18 320** foyers

Sommaire

1 - LE TERRITOIRE DESSERVI	3
1.1 - Le SMIDOM au service des habitants de 33 communes.....	3
2 - LA PRÉVENTION DES DÉCHETS	5
2.1 - Des documents de sensibilisation à la réduction des déchets	5
2.2 - Une campagne efficace de distribution aux particuliers de composteurs avec formation.....	6
2.3 - La mise en place de composteurs partagés	7
2.4 - La valorisation des déchets verts	8
2.5 - Les animations scolaires.....	9
2.6 - Un concours de collecte de TLC dans les écoles.....	9
2.7 - Économie circulaire – Réemploi – Donner une seconde vie aux objets	9
2.8 - La Publication du PLPDMA du Smidom	10
3 - LES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES	11
3.1 - Pour la première année, toute la collecte OMR en Régie.....	11
3.2 - Modification du minimum annuel des levées facturables	11
3.3 - Évolution des fréquences de collecte	12
3.5 - La plus faible production d'ordures ménagères par habitant du SYTRAIVAL.....	12
3.4 - Une commune en apport volontaire OMR total.....	12
3.6 - Même si ces résultats sont satisfaisants, plus de 50 % du contenu des sacs ordures ménagères pourraient être valorisés.....	13
3.7 - Deux syndicats de traitement, Sytraival et Organom.....	13
4 - LA COLLECTE SÉLECTIVE	14
4.1 - La collecte sur les points d'apport volontaire.....	15
4.1.1 - Les emballages ménagers :	15
4.1.2 - Les taux de refus des emballages ménagers	16
4.1.3 - La collecte du papier-JRM et du verre	17
4.2 - La collecte des Textiles, Linges et Chaussures (TLC).....	18
4.3 - Incivilités sur les PAV	19
5 - LES DÉCHÈTERIES	20
5.1 - Quatre déchèteries au service des usagers.....	20
5.1.1 - Un service de proximité pour les usagers.....	21
5.1.2 - Une gestion des déchèteries sous traitée	21
5.1.3 - Un accès aux professionnels avec une facturation dédiée	21
5.1.4 - Horaires d'ouverture 2023 des 4 déchèteries	21
5.2 - La poursuite de la réduction des DNR (déchets non recyclables).....	22
5.3 - Des tonnages collectés en baisse 7 % (hors gravats).....	22
5.4 - Évolution de la fréquentation	23
5.5 - Les travaux de la déchèterie de Saint-Jean-sur-Veyle	24
5.6 - Des « visiteurs » enfin sanctionnés.....	24
5.7 - Synthèse des filières de valorisation au 31 décembre 2023.....	24
6 - LES DONNÉES FINANCIÈRES	25
6.1 - Financement du service : les recettes de fonctionnement	25
6.2 - Les dépenses de fonctionnement	25
6.3 - Les investissements.....	26
6.4 - Trésorerie.....	26
7 - SYNTHÈSE	27

1

LE TERRITOIRE DESSERVI



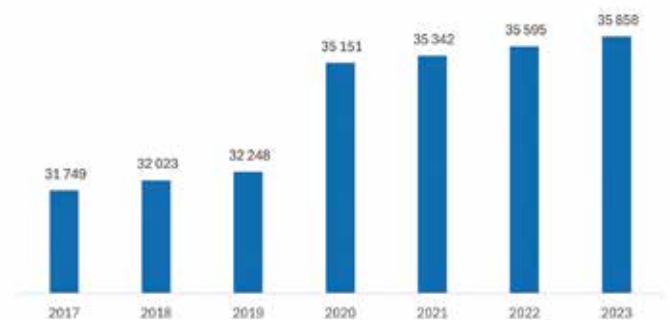
1.1 Le SMIDOM au service des habitants de 33 communes

Le Smidom exerce la compétence de collecte et de traitement des déchets ménagers pour le compte de ses deux adhérents :

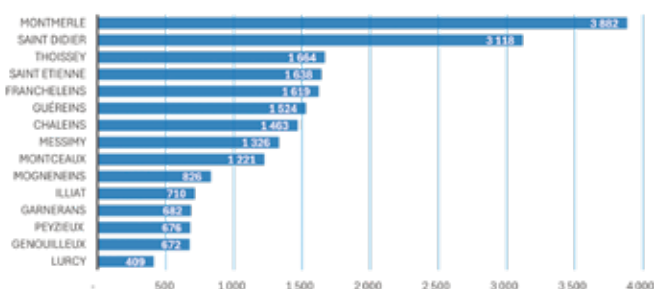
- La communauté de communes de La Veyle (23 713 habitants)
- La communauté de communes du Val de Saône Centre (21 430 habitants)

Soit un total de 45 143 habitants (population totale au 1er janvier 2024, recensement de 2021). L'évolution démographique du bassin de vie desservi reste positive avec une croissance de 0,63 % entre 2022 et 2023 à périmètre constant.

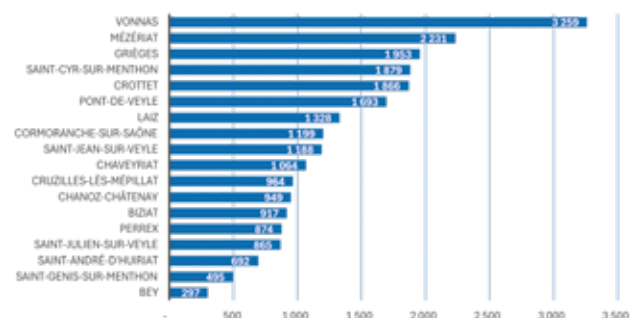
Evolution de la population sur le territoire du Smidom

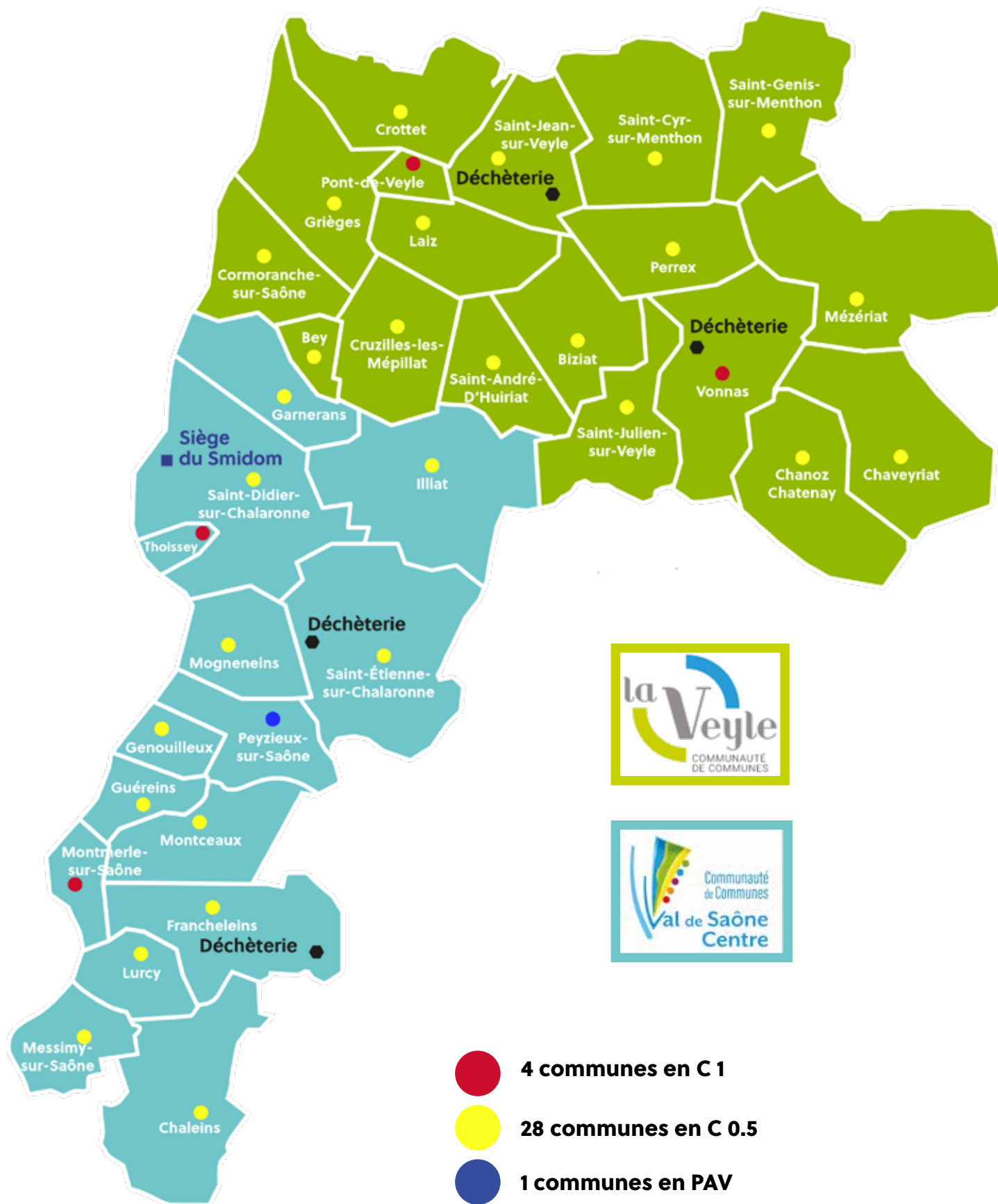


Population - Com Com Val de Saône Centre



Population - Com Com de la Veyle





2 LA PRÉVENTION DES DÉCHETS



Les lois Grenelle de l'Environnement et de Transition Énergétique pour une Croissance Verte (2009), ainsi que la loi AGEC (loi anti-gaspillage pour une économie circulaire – 2015), fixent des objectifs nationaux de réduction des déchets. L'année 2023 est dédiée à la préparation de la mise en place du tri à la source des biodéchets, effective à partir du 1er janvier 2024.

2.1 Des documents de sensibilisation à la réduction des déchets

Nous avons habillé les flancs de nos camions de collecte des ordures ménagères (BOM) afin de diffuser des messages de sensibilisation et d'encouragement au tri des déchets.

Le Smidom propose gratuitement l'autocollant « STOP PUB » à chacun de ses usagers.

En mars 2023, le numéro 7 du « MAG » a été édité. Ce magazine contient des informations sur la redevance incitative, le tri, le recyclage et la réduction des déchets à la source. Il a été distribué à chaque foyer et peut être téléchargé depuis notre site internet. Le site internet du Smidom (<http://www.smidom.org>) est régulièrement mis à jour avec les dernières astuces pour produire moins de déchets.

À la fin de l'année 2023, le Smidom a décidé de ne plus publier de magazine, mais de communiquer plus fréquemment via « La Lettre de la Sobriété » tous les quatre mois.





2.2 Une campagne efficace de distribution aux particuliers de composteurs avec formation.

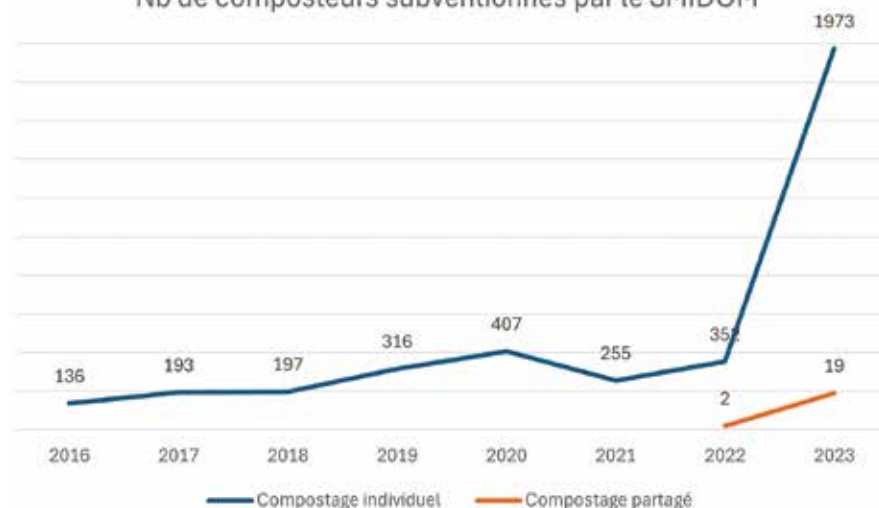
Dans le cadre de la mise en place du tri à la source des biodéchets au 1er janvier 2024, une campagne de distribution de composteurs individuels en bois de 400 litres et de formation a été lancée dès le mois d'avril.

Le Smidom a organisé 31 sessions de distribution dans 31 communes. Un courrier a été envoyé à chaque famille pour leur permettre de réserver un composteur. Cette initiative a permis de distribuer près de 1 700 composteurs (soit 9 % des foyers du Smidom) et de former de nombreux habitants à la technique du compostage.

La majorité des composteurs distribués provenait de l'atelier de Gardigame à Grièges, du groupe Rabuel de Cormoranche, illustrant la sobriété d'un circuit court. Dans la plupart des communes, le Smidom a collaboré avec des associations locales pour apporter une dimension conviviale à ces sessions. Nous les remercions pour leur participation.

Cette campagne, hors frais de personnel, a représenté un investissement de 126 000 € pour le Smidom, chaque composteur étant subventionné à hauteur de 40 €.

Nb de composteurs subventionnés par le SMIDOM



Composteur individuel 400 l.

2.3 La mise en place de composteurs partagés



Un site de compostage partagé à Méziériat

Les composteurs partagés sont destinés à une collectivité. Ils peuvent être situés soit dans un lieu fermé (appelés alors composteurs en établissement), soit ouverts au public (appelés alors composteurs collectifs). Chaque installation est composée de trois bacs de 800 litres : un pour les apports, un pour le broyat, et un pour la maturation. L'objectif de ces composteurs partagés est de proposer une solution de tri à la source des biodéchets pour les collectivités ou les particuliers qui n'ont pas la possibilité ou le souhait d'installer un composteur individuel.

Composteurs partagés

En 2023, sept composteurs partagés ont été installés. Pour garantir leur succès, ces composteurs ne sont mis en place que lorsqu'un nombre suffisant de référents s'engagent à participer activement à leur gestion. Certaines communes commencent à impliquer du personnel communal, ce qui semble être une démarche prometteuse pour assurer le succès de ces composteurs collectifs

Composteurs en établissement

Nous avons installé 10 sites de composteurs en établissements, principalement dans des écoles, pour gérer les biodéchets des cantines.



Site de compostage de l'école de Grièges



2.4 La valorisation des déchets verts

Les déchets verts sont une ressource à utiliser le plus possible sur place

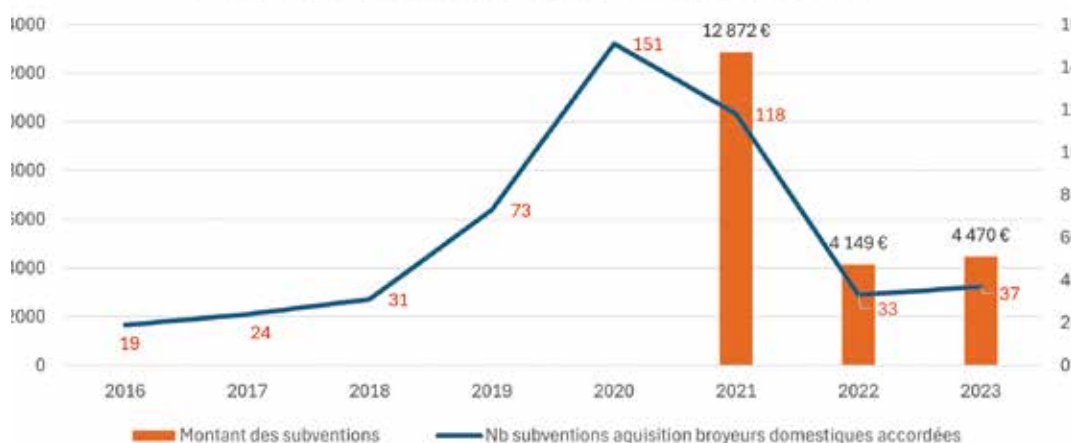
Le SMIDOM soutien les démarches de broyage afin de limiter les dépôts en déchèteries et favoriser la production et la récupération de broyat pour un retour au sol bénéfique aux jardins.

- Dix communes ont participé aux opérations de broyage à domicile de printemps et d'automne, permettant à 19 foyers de bénéficier de ce service (facturé 40 €/h avec un crédit d'impôt de 50 %).
- Douze communes ont participé à l'opération de broyage de sapins en janvier.
- Deux opérations de broyage en déchèterie ont été organisées pour produire du broyat :
 - Francheleins les 23 et 24 juin 2023.
 - Vonnas le 4 octobre 2023, dans le cadre de «La Fête du Sol Vivant »

Une subvention à l'achat de broyeurs domestiques est également proposée aux particuliers, en fonction du prix d'achat du broyeur.

En 2023, 37 subventions ont été octroyées pour un montant total de 4 470 €, portant le total des broyeurs subventionnés par le Smidom à 486.

Nombre et montant des subventions broyeurs accordées



2.5 Les animations scolaires

Les interventions scolaires se répartissent sur l'ensemble du territoire. Quatre thématiques ont été proposées : le tri/recyclage, le compostage, le gaspillage alimentaire et la pollution plastique. 84 classes ont été sensibilisées en 2023, soit près de 2000 élèves.



84 classes
inscrites



2 000 élèves
sensibilisés

2.6 Un concours de collecte de TLC dans les écoles.

Afin de sensibiliser et d'encourager nos usagers à participer à la filière du réemploi des textiles, linges et chaussures, nous avons organisé un concours de collecte dans les écoles de notre territoire. Quatorze écoles participantes regroupant 1 751 élèves ont pris part à cette initiative. Grâce à la motivation de chaque famille, nous avons réussi à collecter 9 473 kg de textiles, soit une moyenne de 5,41 kg par enfant.



14 écoles
participantes



9,5 tonnes
collectées

2.7 Economie circulaire – Réemploi – Donner une seconde vie aux objets

Grâce aux collectes réalisées par les recycleries présentes sur nos quatre déchèteries, en collaboration avec nos partenaires **Emmaüs** et **Eco Sol le Pont**, 47 tonnes de meubles, électroménagers et objets divers ont pu être réemployés et réintroduits dans l'économie circulaire en 2023, contre 27 tonnes en 2022. Ces initiatives non seulement contribuent à la réduction des déchets, mais elles favorisent également le retour à l'emploi et la réinsertion de personnes en difficulté



4 recycleries



47 tonnes
collectées

2.8 La Publication du PLPDMA du Smidom

Le Comité Syndical du 12 mai 2023 a adopté le **Plan Local de Prévention des Déchets et de Management des Déchets Assimilés (PLPDMA)** du Smidom, après avoir recueilli les avis de la consultation publique. Un certain nombre d'actions ont déjà été engagées en 2023 dans le cadre de ce plan de prévention des déchets. Retrouvez les ci-dessous.



LES ACTIONS ENGAGÉES EN 2023

- AXE 1**
EXEMPLARITÉ DU SMIDOM
ET DES ADMINISTRATIONS
- Travaux de rénovation énergétique des locaux du Smidom avec suppression de la chaudière fuel.
 - Analyse du tri des papiers dans les administrations.
- AXE 2**
SENSIBILISER, PARTAGER ET INFORMER
LES ACTEURS EN FAVEUR DE LA
PRÉVENTION DES DÉCHETS
- Animations scolaires : 2 000 élèves sensibilisés.
- AXE 3**
ÉVITER LA PRODUCTION DE DÉCHETS
VERTS ET ENCOURAGER LA GESTION DE
PROXIMITÉ DES BIODÉCHETS
- Interdiction de l'apport des tontes de pelouse en déchèterie à compter du 1er juillet 2024.
 - Opérations composteurs particuliers et collectifs.
- AXE 4**
AUGMENTER LA DURÉE DE VIE DES
PRODUITS
- Le «Repair Café de Thoissey Val de Saône» a commencé ses activités en juin. Pour son premier exercice, l'association a traité près de 300 appareils, parmi lesquels 45 % ont été réparés dès la première intervention.
- AXE 5**
DÉPLOYER LES ACTIONS FAVORISANT LA
CONSOMMATION RESPONSABLE
- Lancement du projet « commerce éco-reposable » avec labellisation.
- AXE 6**
RÉDUIRE LES DÉCHETS DES
ENTREPRISES
- Réunion des professionnels sur les différents possibilités de tri des bio déchets.
 - Réunion des gestionnaires de camping.
- AXE 7**
INSTRUMENTS ÉCONOMIQUES
- Mise en place de colonnes aériennes OMR à contrôle d'accès sur 2 sites de logement social.

3

LES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES (OMR)



Sur les 18 320 foyers du SMIDOM, 92 % sont collectés en porte à porte, tandis que 8 % utilisent des points d'apports volontaires accessibles par badge.



33 communes collectées
en régie depuis mai 2023



4 572 tonnes
collectées au total



Une production moyenne
de 101 kg/hab.

3.1 Pour la première année, toute la collecte OMR en Régie.

Grâce à une optimisation des circuits de collecte, au passage de certaines communes de C1 en C0.5 et au déploiement des PAV pour les OMR, le SMIDOM assure depuis mai 2023, avec un effectif et des moyens constants, la totalité de la collecte des ordures ménagères des 33 communes.

Jusqu'en mai 2023, 6 communes étaient collectées par un prestataire privé.

Pour optimiser cette collecte, nous avons loué une BOM de 26 tonnes, permettant une charge utile de 11 tonnes. De plus, au lieu de vider les collectes de l'est du territoire à la Tienne (Organom), nous les vidons à Saint-Étienne. Nous avons également passé un accord avec Cerned pour effectuer un transfert hebdomadaire des OMR, équivalent aux quantités collectées.

3.2 Modification du minimum annuel des levées facturables.

Pour prendre en compte la mise en place de l'extension des consignes de tri et de la diminution du volume des OMR présenté à la collecte, le minimum annuel de levées facturable de 8 levées (ou 10 dépôts) sur l'année 2023 sera ramené à 6 levées (sans changement pour les dépôts) en 2024.

Pour les particuliers la moyenne des levées en 2023 a été de 9,9 levées.

3.3 Evolution des fréquences de collecte

Au 1er janvier 2023, 24 communes sur 33 faisaient l'objet d'une collecte ordures ménagères par quinzaine (collecte en C 0,5). Cette réduction de la fréquence de collecte limite le nombre de kilomètres camion et donc d'émission de CO2.

Au 1er juillet 2023, 4 autres communes sont passées en C 0,5 : Messimy ,Chaleins, St Didier et Mézeriat..Les 4 communes restant en C1 sont Thoissey ,Pont de Veyle, Vonnas et Montmerle.

3.4 Une commune en apport volontaire OMR total.

La commune de Peyzieux est passée à compter du 1^{er} juillet, en apport volontaire OMR (colonnes aériennes) pour la totalité de son territoire.

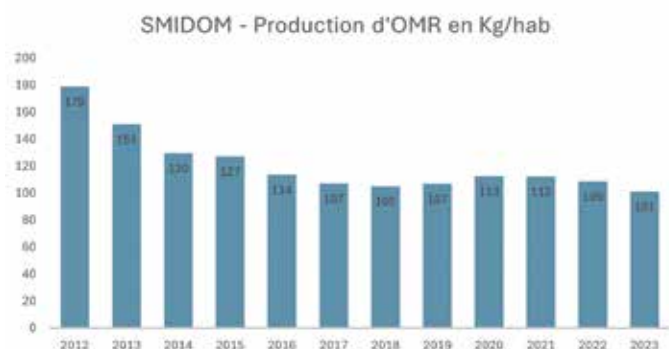
La progression du nombre de dépôts en apport volontaire OMR a été ralentie par des incidents techniques de contrôleurs à Montmerle et Guéreins, les usagers ont pu temporairement faire leur dépôts qui n'ont pas été comptabilisés.

Nombre de dépôts en apport volontaire					
	2023	Evolution 23/22 en %	Nombre de colonnes	Utilisateurs	Moyenne des dépôts par an
Montmerle-sur-Saône	15 650	- 4%	8	658	24
St Etienne sur Chalaronne	3 319	37 %	1	144	23
Peyzieux-sur-Saône	3 109		4	222	28
Guéreins	3 077	- 30 %	2	170	18
Chaleins	2 547	152 %	2	78	33
Laiz	1 238	- 9%	1	50	25
St Didier-sur-Chalaronne	461		2	44	10
Total	29 401	21 %		1366	22

Le SMIDOM souhaite développer l'apport volontaire OMR. Mézeriat sera équipé de 4 colonnes en centre bourg en mars 2024. Des contacts ont été pris avec Messimy-sur-Saône et Bey.

3.5 La plus faible production d'ordures ménagères par habitant du SYTRAIVAL

La réduction de la production d'ordures ménagères enregistrée durant les 6 années qui ont suivies la mise en place de la redevance incitative est stabilisée . La baisse de 109 à 101kg/h est en partie due à l'impact des extensions de consigne de tri des emballages ménagers .Par rapport aux autre collectivités du Sytraival on voit bien l'impact de la Redevance incitative dans la production d'ordures ménagères par habitant.



TERRITOIRE	SYTRAIVAL hors SMIDOM	SMIDOM
OMR en kg/an/hab	194 kg	101 kg

3.6 Même si ces résultats sont satisfaisants, plus de 50 % du contenu des sacs ordures ménagères pourraient être valorisés.



23,3 kg
compostable



13,6 kg
en collecte sélective



21,6 kg
en déchèterie

Les résultats des caractérisations des ordures ménagères résiduelles (OMR) pour 2023 montrent que sur une moyenne de 101 kg de déchets par habitant et par an, une grande partie pourrait être valorisée différemment.

58,5 kg de déchets pourraient encore être triés pour une meilleure valorisation, répartis comme suit :

- ☞ En Biodéchets : **23,3 kg**
- ☞ En collecte sélective (papier, verre et textiles) : **13,6 kg**
- ☞ En déchèterie (métaux, plastiques et cartons) : **21,6 kg**

Un type de déchets reste encore sans solution : les textiles sanitaires avec **23,2 kg**.

CARACTÉRISATION 2023 OMR EN KG/AN/HAB

Déchets putrescibles	23,3 kg
Papiers	7,2 kg
Cartons	5,5 kg
Textiles	2,1 kg
Plastiques	13,9 kg
Verre	4,3 kg
Métaux	2,2 kg
TOTAL EVITABLE	58,5 Kg
Textiles sanitaires	23,2 kg
Incombustibles non classés	1,0 kg
Combustibles non classés	2,1 kg
Composites	3,6 kg
Déchets dangereux	0,2 kg
Fines < 20 mm	12,6 kg
TOTAL	101,3 kg

3.7 Deux syndicats de traitement, Sytraival et Organom

Sur le territoire du Smidom, les ordures ménagères collectées en bacs ou colonnes d'apports volontaires, sont transportées selon les communes :

- **Soit à l'Usine de Valorisation Énergétique (UVE) du SYTRAIVAL à Villefranche sur Saône.**

Les OMR sont incinérées pour produire de l'électricité, de la vapeur et alimenter le réseau de chauffage urbain de Villefranche. Le coût de traitement TTC par tonne, incluant la TGAP, est de 122,10 €.



- **Soit à l'usine Ovade d'ORGANOM à Viriat.**

Les déchets sont traités par un procédé de tri mécano-biologique. La matière organique récupérée est ensuite méthanisée pour obtenir du biogaz et produire du compost valorisable en agriculture. En 2023, en raison de la reprise en régie de la collecte des OMR sur l'ancienne Communauté de Communes des Bords de Veyle, une partie du tonnage a été redirigée vers Sytraival de mai à juillet. Par la suite, les déchets collectés ont été déposés à Saint-Étienne et transportés chaque semaine par Cerned jusqu'à Ovade. Le coût de traitement à la tonne, incluant le transport, est de 176 €, avec une contribution fixe par habitant de 13 €.



4

LA COLLECTE SÉLECTIVE



113 PAV



492 colonnes de tri
sur le territoire



4 032 tonnes collectées
soit 89.3 kg/hab hors TLC

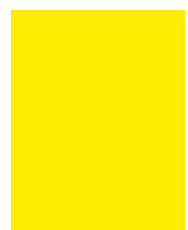
La collecte sélective des emballages ménagers et des papiers s'effectue par apport volontaire, avec un tri en trois flux : emballages, verre et papier. Chaque année, le Smidom optimise son parc de colonnes existant, améliore la signalétique et, lorsque c'est possible, crée de nouveaux emplacements pour mieux desservir le territoire.

- Tous les **emballages ménagers** sont à placer dans les colonnes jaunes.
- Les **papiers - Journaux Revues Magazines (JRM)** dans les colonnes bleues.
- Le **verre** dans les colonnes vertes.

Le **Sytraival** assure, pour l'ensemble du territoire du Smidom, la valorisation des déchets recyclables.

Selon les flux, ces matériaux sont triés et valorisés sur différents sites :

- Emballages légers : Centre de tri conditionnement **NICOLIN** à Saint Fons.
- Journaux-magazines : Centre de tri de Quincieux (69) puis **NORSK SKOG** à Golbey, papèterie dans les Vosges.
- Verre : Centre de tri **GUERIN** à Andrézieux Bouthéon puis **VERALLIA** à Saint Romain le Puy (42).





4.1 La collecte sur les points d'apport volontaire

4.1.1 Les emballages ménagers :



226 colonnes de tri des emballages

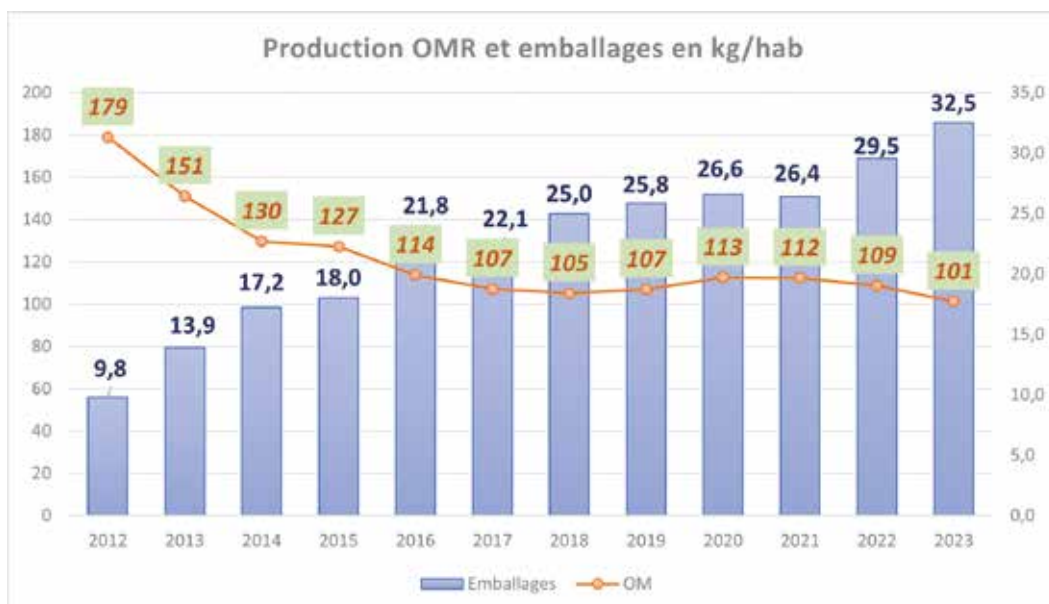


collecte en hausse de 11 %



1 467 tonnes collectées

Depuis le 1er janvier 2020, cette collecte est assurée en régie par le Smidom. Les colonnes sont vidées deux fois par semaine par un véhicule Evolupac en location. L'extension des consignes de tri des emballages, mise en place au cours du premier trimestre 2022, continue d'impacter favorablement le développement des tonnages collectés, avec une augmentation de 11 % par rapport à 2022.



4.1.2 Les taux de refus des emballages ménagers



363 tonnes de refus sur les emballages ménagers

En 2023, 363 tonnes de déchets déposés dans les colonnes jaunes «Emballages ménagers» ont été refusées par le centre de tri. Ces 363 tonnes représentent un coût de 181 000 €, supporté par tous les habitants du Smidom. En effet, chaque tonne est d'abord collectée (50 €), transportée et triée (283 €), puis retransportée et incinérée (135 €), soit un total de 468 € par tonne. Ces 363 tonnes représentent un taux de refus au centre de tri de 25 %. En raison de ces mauvais résultats, le Smidom subit également un malus de 12 000 € de la part du Sytraival.

Au final, ces refus ajoutent 10 € par foyer et par an à la facture de la redevance incitative.

Ces refus de tri sont en partie dus à des erreurs de tri, mais aussi à des actes d'incivilité visant à contourner la redevance incitative (sacs de déchets ménagers, couches, objets et jouets divers...).

Projet Lixo : À la fin de 2022, pour comprendre ce qui se passe à chaque point d'apport volontaire et identifier les points les plus «pollués», le Smidom a contracté avec la société Lixo. Cette société a installé une caméra dans la trémie du véhicule de collecte. À chaque vidage de colonne, la caméra filme les emballages qui tombent et, grâce à l'IA, détecte les déchets qui ne devraient pas s'y trouver. Cela permet d'attribuer un score de pollution à chaque colonne et de déterminer les points les plus pollués, afin de mettre en place des actions de contrôle et de sensibilisation sur la qualité du tri. On recherche également les critères de localisation qui rendent un point plus ou moins pollué.



Caméra à l'intérieur de la trémie de l'Evolupac



À chaque vidage de colonne, la caméra enregistre les emballages qui tombent et utilise l'Intelligence Artificielle pour détecter les intrus.

Objectif : Ramener le taux de refus au centre de tri de 25 % à 16 %.

4.1.3 La collecte du papier-JRM et du verre

La collecte du papier-JRM et du verre est sous la compétence de Sytraival, qui fait appel à un prestataire : la société Serned/Serfim.

Papier - JRM :



126 colonnes de tri du papier



617 tonnes collectées



collecte en baisse de 14 %

En 2023, 617 tonnes ont été collectées via 126 colonnes (en baisse de 14 % par rapport à 2022).

La collecte est en déclin depuis 2018, une tendance confirmée au niveau national, liée au développement du numérique.

La collecte de papier est également impactée par un taux de refus en hausse, dû à la présence accrue de cartons d'emballage (ventes en ligne).

Objectifs et Challenges :

Pour le papier, l'enjeu est de réduire le taux de refus en sensibilisant davantage les habitants sur le tri correct des cartons d'emballage.

Pour le verre, maintenir et potentiellement augmenter les taux de collecte en renforçant la sensibilisation et l'accessibilité des points de collecte.

Kg/habitant	SYTRAIVAL hors SMIDOM	SMIDOM
Emballages et papiers	41 kg/an	46 kg/an
Verre	43 kg/an	43 kg/an

Verre :



140 colonnes de tri du verre



1 948 tonnes collectées



collecte en hausse de 6 %

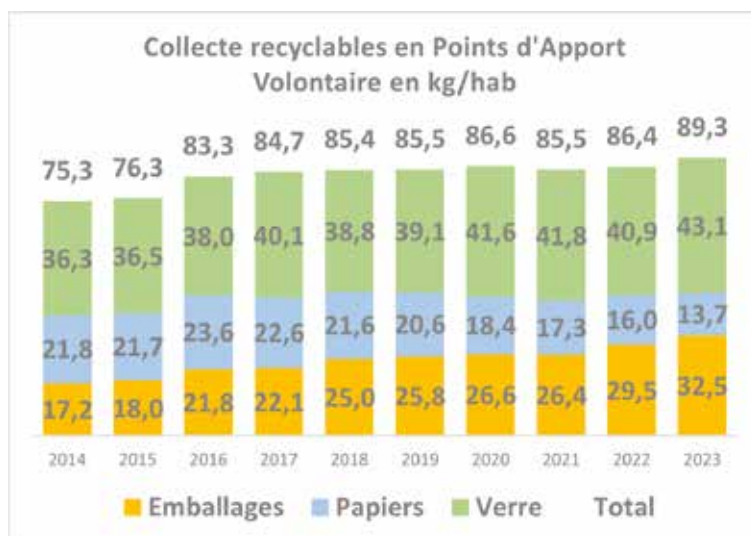
En 2023, 1 948 tonnes ont été collectées via 140 colonnes (en hausse de 6 % par rapport à 2022).

Les tonnages de verre collectés restent élevés, avec une moyenne de 43 kg par habitant.

Objectifs et Challenges :

Pour le papier, l'enjeu est de réduire le taux de refus en sensibilisant davantage les habitants sur le tri correct des cartons d'emballage.

Pour le verre, maintenir et potentiellement augmenter les taux de collecte en renforçant la sensibilisation et l'accessibilité des points de collecte



4.2 La collecte des Textiles, Linges et Chaussures (TLC)

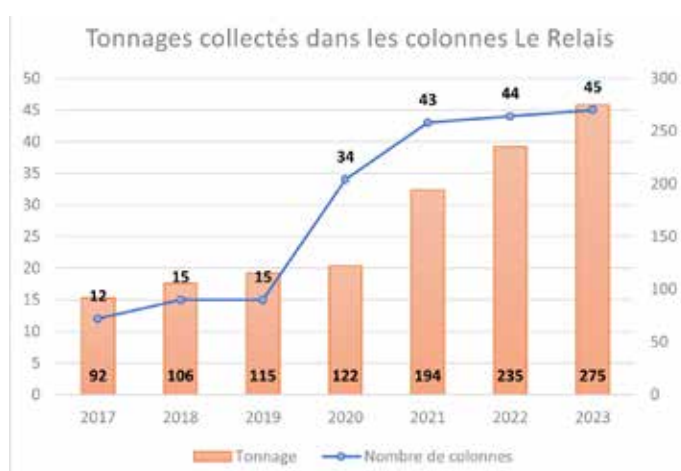


45 colonnes de tri
des TLC



280 tonnes
collectées

Depuis 2019, le Smidom Veyle Saône s'engage à renforcer le réseau de points de collecte de textiles sur son territoire afin d'augmenter la proportion de textiles détournés des ordures ménagères et des déchèteries, favorisant ainsi le recyclage. Nous sommes passés de 15 colonnes de collecte en 2019 (avec une collecte de 115 tonnes, soit une moyenne de 2,8 kg par habitant) à 45 colonnes en 2023, atteignant une collecte de 280 tonnes, soit une moyenne de 6,32 kg par habitant. Les espaces « réemploi » présents dans chaque déchèterie sont également destinés à recevoir les apports de textiles, linges et chaussures (TLC). Les vêtements en bon état déposés permettent à **Emmaüs** et **Eco Sol Le Pont** d'améliorer leurs ventes en magasin et de mieux financer leurs activités d'insertion.



Commune équipée en colonne de tri des TLC	Tonnage collecté en 2023
Bey	2
Biziat	4
Chaleins	6
Chanoz Chatenay	3
Chaveyriat	5
Cormoranche	4
Crottet	6
Cruzilles Les Mèpillat	3
Francheleins	14
Garnerans	3
Genouilleux	3
Grièges	8
Guéreins	7
Illiat	3
Laiz	25
Messimy / Saône	5
Mézériat	6
Mogneneins	3
Montceaux	18
Montmerle / Saône	6
Perrex	5
Peyzieux	4
Pont de Veyle	8
Saint André d'Huiriat	3
Saint Cyr / Menthon	6
Saint Didier / Chalaronne	18
Saint Etienne / Chalaronne	35
Saint Genis / Menthon	5
Saint Jean / Veyle	12
Saint-Julien / Veyle	4
Thoissey	3
Vonnas	32
TOTAL COLLECTE COMMUNES	271
Concours écoles	9
TOTAL 2023	280



4.3 Incivilités sur les PAV



2 agents à temps plein



2 fourgons



60 tonnes ramassées



Coût : 100 000 €

Équipés de deux fourgons, deux agents du Smidom parcourent quotidiennement les cent Points d'Apport Volontaire (PAV) du territoire afin de collecter les déchets abandonnés au pied des colonnes. En 2023, ils ont ramassé 60 tonnes de déchets, un poids équivalent à celui de 2022.

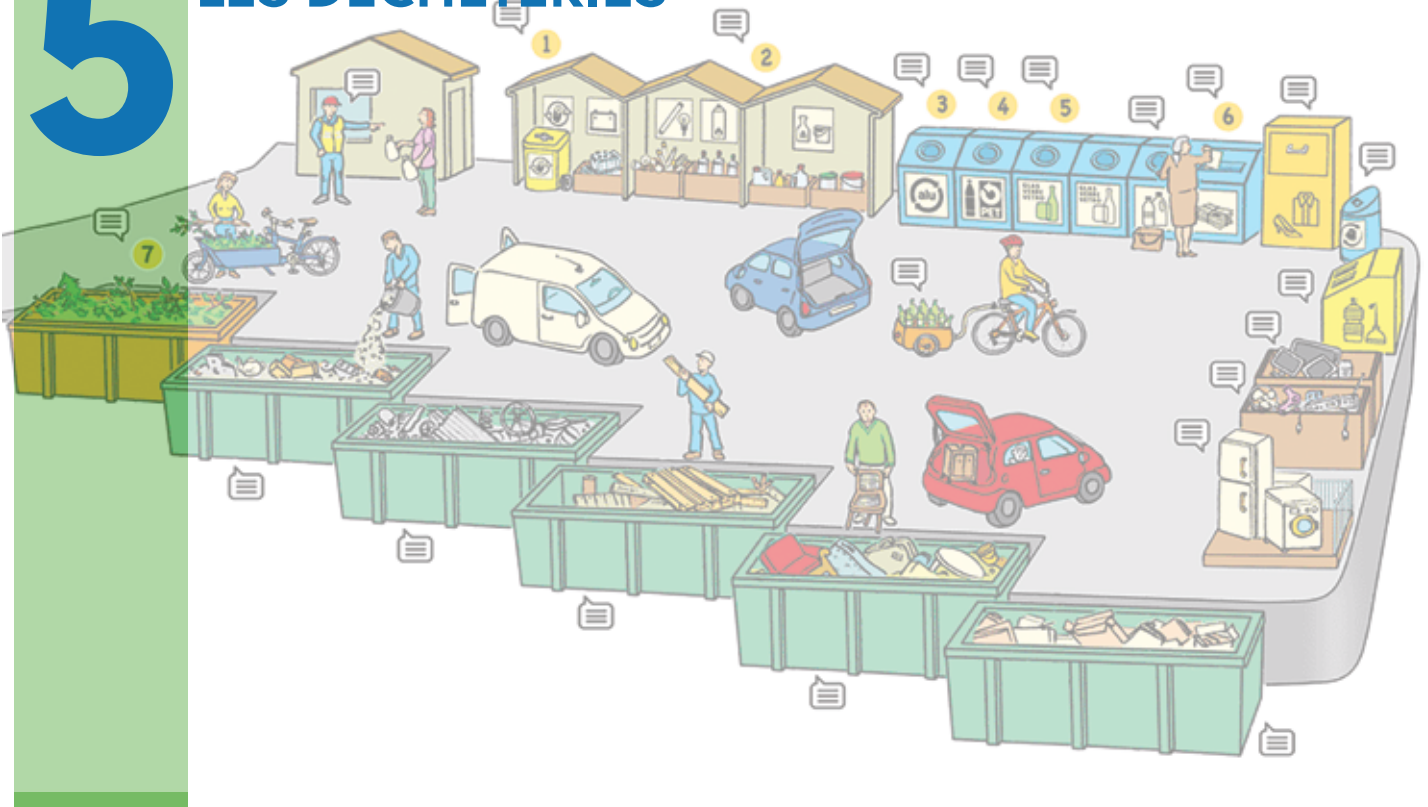
Le coût annuel direct de cette équipe de propreté est de 100 000 €, soit 5 € en moyenne par facture de la redevance incitative. Le Smidom, n'ayant pas le pouvoir de police, ne peut pas dresser de procès-verbaux pour non-respect du code de collecte ; seuls les maires en ont la compétence.

Le Smidom collabore avec les mairies en leur transmettant, lorsque cela est possible, les coordonnées des contrevenants. En 2024, Citéo proposera aux communes et/ou aux communautés de communes une convention pour financer le ramassage des déchets abandonnés.



5

LES DÉCHÈTERIES



5.1 Quatre déchèteries au service des usagers



4 déchèteries



12 961 tonnes de déchets collectés



En baisse de 7 %
(hors gravats)



Moyenne de
287 kg/hab

Les déchets disposant d'une filière de valorisation ou ceux qui ne peuvent être collectés avec les ordures ménagères, en raison de leur volume, de leur poids ou de leur nature, sont déposés par les usagers en déchèteries.

Quatre déchèteries sont présentes sur le territoire du Smidom :

- Vonnas
- Saint-Jean-sur-Veyle
- Saint-Étienne-sur-Chalaronne
- Francheleins

Dans un contexte où l'économie circulaire est une priorité, il convient de noter que, à l'exception de l'amiante (20 tonnes), tous les matériaux ou objets collectés en déchèterie bénéficient de filières de recyclage ou de valorisation énergétique. Le Smidom ne recourt donc à l'enfouissement que pour une fraction marginale des apports en déchèteries.

5.1.1 Un service de proximité pour les usagers

Le ratio d'une déchèterie pour 11 500 habitants (contre une pour 16 000 habitants en moyenne nationale) permet de mettre à disposition des usagers un service de plus grande proximité. La contrepartie est un ratio de coûts fixes d'exploitation et de gardiennage par habitant plus élevé.

5.1.2 Une gestion des déchèteries sous traitée

Les quatre déchèteries sont exploitées de la manière suivante :

- En prestation de service avec l'entreprise EGT Environnement par voie de marché, pour l'accueil et l'entretien du site, ainsi que pour le transport et le traitement des déchets verts (bas de quai et haut de quai).
- Via le Sytraival, qui gère les filières de traitement des déchets des bennes à quais (déchets verts, déchets non recyclables, plâtre) et certains contrats avec les éco-organismes (D3E, ECO MOBILIER...).
- Via des conventions avec les éco-organismes en direct : ECODDS pour les déchets spéciaux des ménages, COLLECTORS pour les cartouches d'encre, COREPILE pour les piles, RECYLUM.

5.1.3 Un accès aux professionnels avec une facturation dédiée

Les professionnels inscrits, ayant des déchets résultant de leur activité, peuvent accéder aux déchèteries sous certaines conditions et moyennant une facturation dédiée.

5.1.4 Horaires d'ouverture 2023 des 4 déchèteries

Suite à l'expérience de l'été 2022, un horaire spécifique a été mis en place pour les mois de juillet et août : ouverture de 7h à 13h du lundi au samedi. Les déchèteries de Vonnas et de Francheleins restent ouvertes le dimanche pendant ces deux mois, ainsi que durant la période du 1er mars au 31 octobre. Cette nouvelle organisation a été appréciée par la grande majorité de nos usagers et par les agents de déchèterie.

Équipements des déchèteries

Les déchèteries sont équipées pour accueillir :

- Les déchets verts, déchets non recyclables, gravats, bois, ferraille, cartons, déchets de plâtre...
- Les déchets diffus spécifiques (DDS) avec des locaux spécifiques (peintures, solvants...).
- Les déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E).
- Les cartouches d'encre avec des bacs dédiés.
- Les huiles minérales des moteurs avec des colonnes dédiées.
- Les déchets d'équipement de l'ameublement (DEA).
- Les déchets d'activité de soins à risque infectieux (DASRI) avec des contenants jaunes dédiés.
- Les pneumatiques automobiles déjantés et propres.

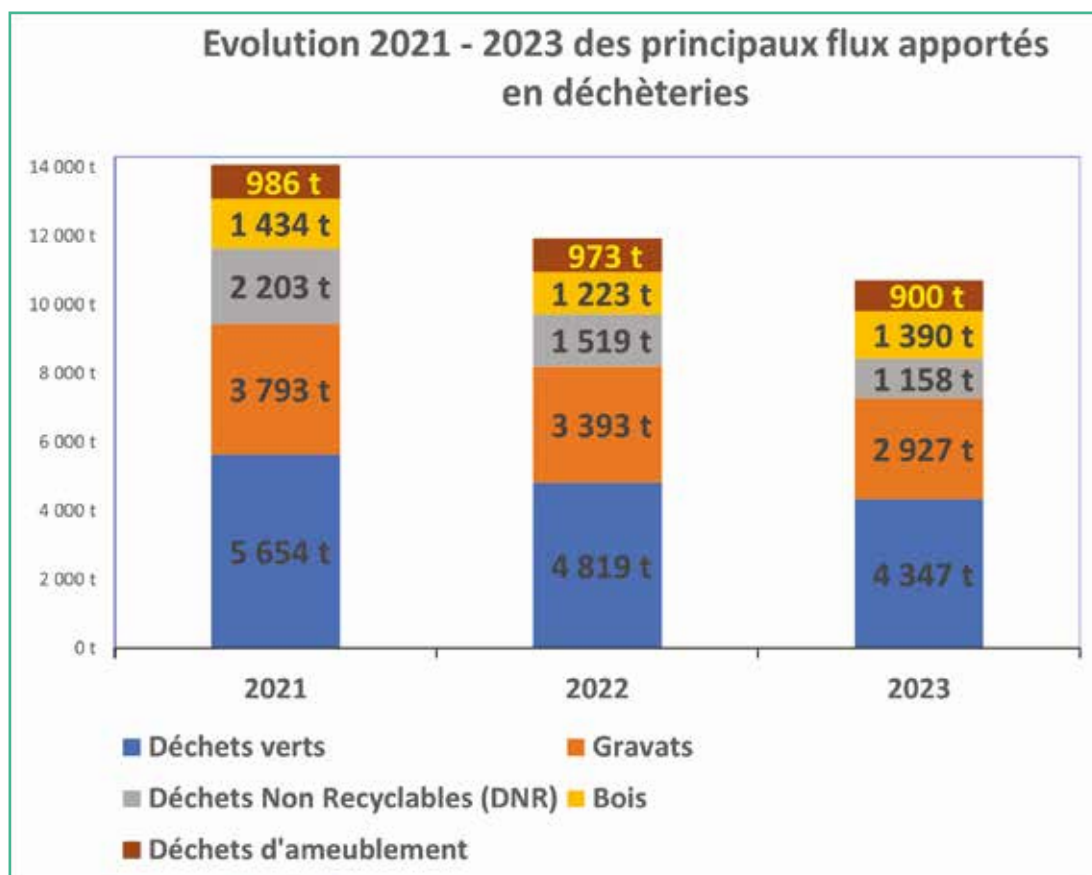
5.2 La poursuite de la réduction des DNR (déchets non recyclables)

En 2021, une analyse des bennes de déchets non recyclables (DNR) a révélé que 33 % des déchets qui y étaient déposés auraient pu être mis dans des bennes «recyclables». Suite à ce constat, le Smidom a déplacé les bennes DNR vers la fin du circuit afin d'inciter les usagers à mieux organiser leurs dépôts. Temporairement, des agents avaient été positionnés devant ces bennes pour expliquer aux usagers le bon geste de tri. En 2022, le résultat de ces actions a permis de réduire les DNR de 581 tonnes par rapport à 2021. Les agents d'EGT des déchèteries ont poursuivi ces efforts de conseil en 2023, et le tonnage de DNR a encore diminué de 361 tonnes.

5.3 Des tonnages collectés en baisse 7 % (hors gravats)

Les tonnages collectés en déchèterie ont diminué de 1 222 tonnes, avec une baisse des tonnages de déchets verts de 472 tonnes et de gravats de 466 tonnes. Ces deux flux représentent 58 % du tonnage total collecté. Le Smidom enregistre toujours un tonnage de déchets verts de 96 kg par habitant, bien supérieur à la moyenne des autres collectivités du Sytraval (56 kg). Cela persiste malgré les actions de prévention engagées, telles que la vente de composteurs, les subventions pour l'achat de broyeurs, et les opérations de broyage en commune.

Pour tenter de réduire ce tonnage, le Smidom interdira, à compter du 1er juillet 2024, le dépôt des tontes de pelouse en déchèterie.



Détail de l'ensemble des flux déposés en déchèterie

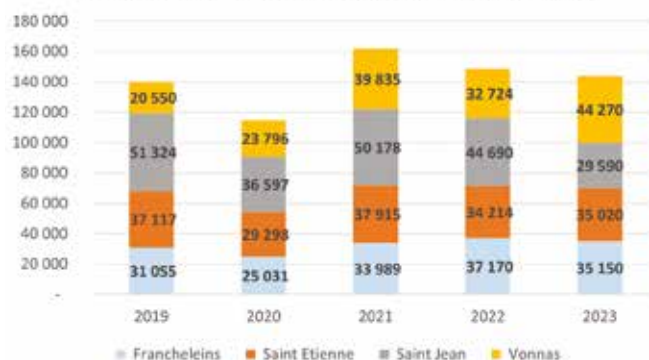
	2023	2023/2022	Production par habitant
Déchets verts	4 347 t	-10%	96 kg
Déchets verts DCR 01	193 t	-6%	4 kg
Gravats	2 927 t	-14%	65 kg
Déchets Non Recyclables (DNR)	1 158 t	-24%	26 kg
Huisseries	51 t	59%	1 kg
Bois	1 390 t	14%	31 kg
Cartons	562 t	-5%	12 kg
Ferrailles	390 t	2%	9 kg
D3E (électriques électroniques)	392 t	0%	9 kg
Déchets d'ameublement	900 t	-8%	20 kg
Plâtre	337 t	9%	7 kg
Déchets dangereux (DMS + Eco -DDS)	156 t	-2%	3 kg
Huiles minérales	16 t	-1%	0 kg
Huiles végétales	2 t	-30%	0 kg
Batteries	9 t	-4%	0 kg
Pneus	2 t	0%	0 kg
Films plastiques	116 t	-11%	3 kg
Déchets d'amiante lié	13 t	-36%	0 kg
Total	12 961 t	-9%	287 kg

5.4 Evolution de la fréquentation

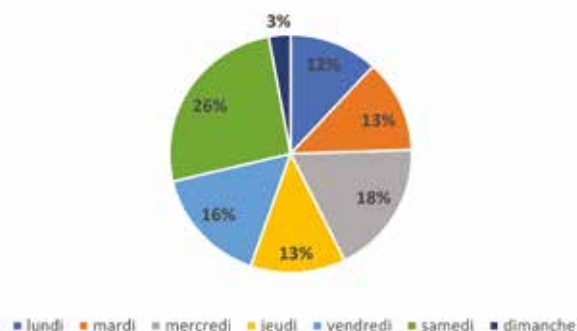
En raison de la fermeture de la déchèterie de Saint-Jean-sur Veyle de septembre à décembre, le total des entrées (144 030) est légèrement en baisse, enregistrant une diminution de 3 %.

De plus, nous avons encore rencontré des difficultés pour suivre ces entrées avec notre système de lecture de plaques d'immatriculation, en raison de problèmes de connexion internet une seule déchèterie étant reliée par la fibre.

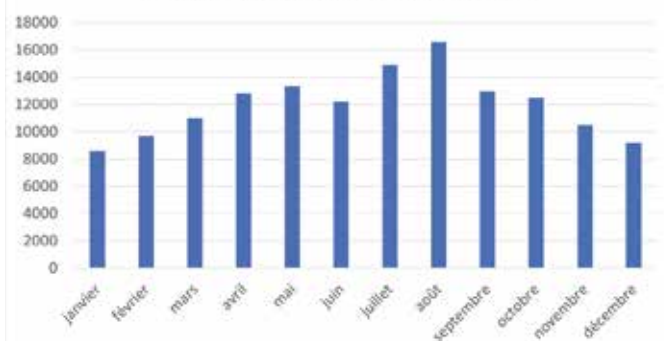
Fréquentation des déchèteries (nb usagers /an)



Fréquentation moyenne par jour



Fréquentation déchèteries par mois



5.5 Les travaux de la déchèterie de Saint-Jean-sur-Veyle

Fin août, la déchèterie de Saint-Jean-sur-Veyle a été fermée pour permettre des travaux de rénovation.

L'objectif initial était de construire des locaux en dur pour améliorer les conditions de travail de l'agent de déchèterie.

Cependant, suite au dépôt du permis de construire, la DREAL nous a obligés à réaliser des travaux de remise en conformité, ce qui a notablement augmenté le coût de l'opération.

Pendant les travaux, les usagers ont été redirigés vers la déchèterie de Vonnas



5.6 Des « visiteurs » enfin sanctionnés

Suite aux nombreuses visites non autorisées dans les déchèteries de Saint-Jean-sur-Veyle et de Vonnas, le Smidom a déposé plusieurs plaintes. Avec l'aide de l'avocat d'Ecosystem, nous avons maintenu notre action devant le tribunal. En mars 2024, ces « visiteurs » ont été condamnés à deux ans d'emprisonnement avec sursis et à verser au Smidom 3 200 €.

5.7 Synthèse des filières de valorisation au 31 décembre 2023

Type de déchets	Destination	Type de traitement
Déchets verts	DCR 01 - Baneins (01) via Sytraival	Valorisation matière - Compost
Gravats (Inertes)	GEDIMAT POCHON - Jayat (01) FAMY - Saint Denis les Bourg (01)	Valorisation matière - remblaiement de chaussée
Déchets Non Recyclables	UVE Villefranche - Via Sytraival	Valorisation énergétique après broyage
Bois	DCR 01 - Baneins (01) en direct	Valorisation énergétique du bois non traité Valorisation matière du bois traité
Cartons	Suez - Quincieux (69) via Sytraival	Valorisation suite mise en balle (ECO EMBALLAGES)
Ferraille	DBS Recyclage Colombier-Saugnieu (69) EPUR Mâcon (71)	Valorisation matière
Plâtre	NANTET - Françin (73) pour le tri puis PLACOPLATRE Chambéry (73) Via Sytraival :	Valorisation matière
Eco Maison	- SERDEX (69) pour le bois - SIBUET (73) pour les rembourrés - SECONDELY (07) pour la literie - VALAURA (69) pour les ferrailles - PRAXY (74) pour les plastiques	Valorisation matière ECO MAISON
Déchets dangereux	CHIMEREC - Montmorot (39)	Prétraitement puis recyclage ou incinération
D3E	Via le Sytraival : GEM & Hors froid, Petits appareils en mélange, Ecrans. Dans le Nord	Dépollution et traitement à 81% des appareils collectés
Pneus	ALPHA RECYCLAGE Brevans (39)	Broyage - Valorisation matière

6

LES DONNÉES FINANCIÈRES



6.1 Financement du service : les recettes de fonctionnement

En 2023, les recettes de fonctionnement du service public de prévention et de gestion des déchets ont été de **4 714 424 €**, en hausse de 1 % par rapport à 2022.

Elles se composent des éléments suivants :

- Contributions des usagers (Redevance Incitative) : **3 616 629 €**, en hausse de 4 % par rapport à 2022.
- Soutiens des éco-organismes et revente de matériaux issus de la collecte sélective et des déchèteries : **905 514 €**, en baisse de 15 % par rapport à 2022. Cette diminution est principalement due à la chute de la revente des matériaux, impactée par la conjoncture économique (baisse de 41 %).

	2022	2023
Soutiens Eco Organismes	688 163 €	662 458 €
Ventes matières	347 988 €	205 826 €
Divers SYTRIVAL	34 911 €	37 230 €
Total	1 071 062 €	905 514 €

- Autres recettes : **192 281 €** (comprenant les remboursements de personnel, les recettes professionnelles en déchèterie et divers autres revenus).

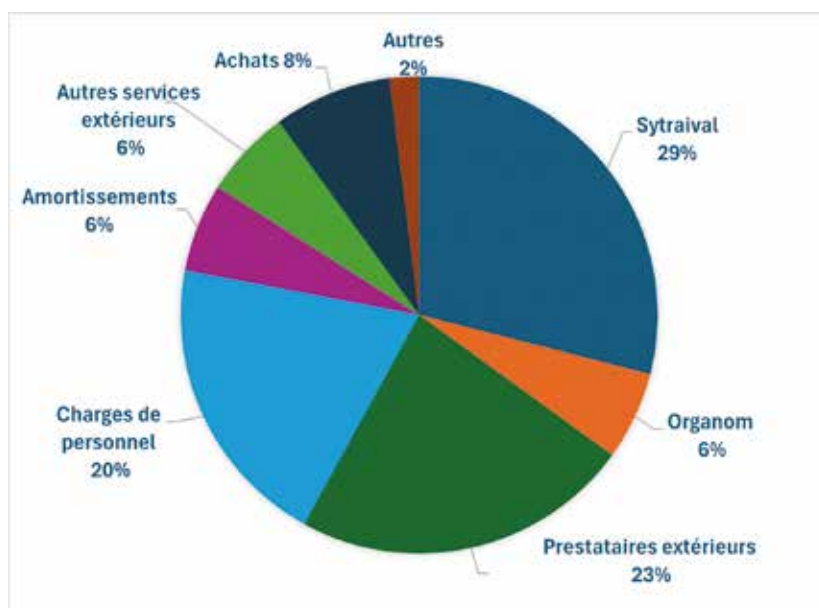
6.2 Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement pour l'année 2023 s'élèvent, selon le compte administratif, à **4 731 666 €**, en hausse de 7 % par rapport à 2022.

Elles se répartissent comme suit :

- Services réglés aux prestataires extérieurs (EGT, Chimirec, Fispar...) : **1 099 614 €**
- Traitement des OMR, de la collecte sélective et des déchets des quatre déchèteries par le Sytraival : **1 340 529 €**
- Traitement des OMR par Organom et la taxe par habitant : **285 815 €**
- Charges de personnel : **912 601 €**
- Dotation aux amortissements liée aux investissements réalisés : **299 119 €**
- Autres services extérieurs (communications) : **292 992 €**
- Achats (GO, composteurs) : **382 841 €**
- Autres : **118 155 €**

RÉPARTITION DES DÉPENSES 2023



6.3 Les investissements

En 2023, le Smidom a réalisé 295 000 € d'investissements nouveaux, dont 113 000 € de restes à réaliser de 2022.

Les principaux investissements réalisés ont été :

- Deux fourgons pour la propreté et l'entretien des PAV : **83 000 €**
- Colonnes aériennes Sulo pour OMR à contrôle d'accès : **97 000 €**
- Panneaux photovoltaïques : **24 000 €**
- Matériel informatique (dont écran Speechi) : **16 000 €**
- AMO travaux déchèterie Saint-Jean : **16 000 €**
- Projet Lixo : **9 600 €**

À la fin de 2023, le montant des restes à réaliser pour 2024 s'élevait à 660 000 €, dont 475 000 € pour les travaux de la déchèterie de Saint-Jean.

6.4 Trésorerie

En raison du décalage entre les dépenses de fonctionnement et l'encaissement des recettes de la redevance incitative, le Smidom souscrit une ligne permanente de trésorerie de 700 000 €.

Compte tenu des travaux de la déchèterie de Saint-Jean, et n'ayant demandé aucun prêt pour cette opération, nous avons dû augmenter temporairement cette ligne de 300 000 € à la fin de 2023.

Sur l'année, ces frais ont représenté un montant de 13 466 €.

7

SYNTHÈSE



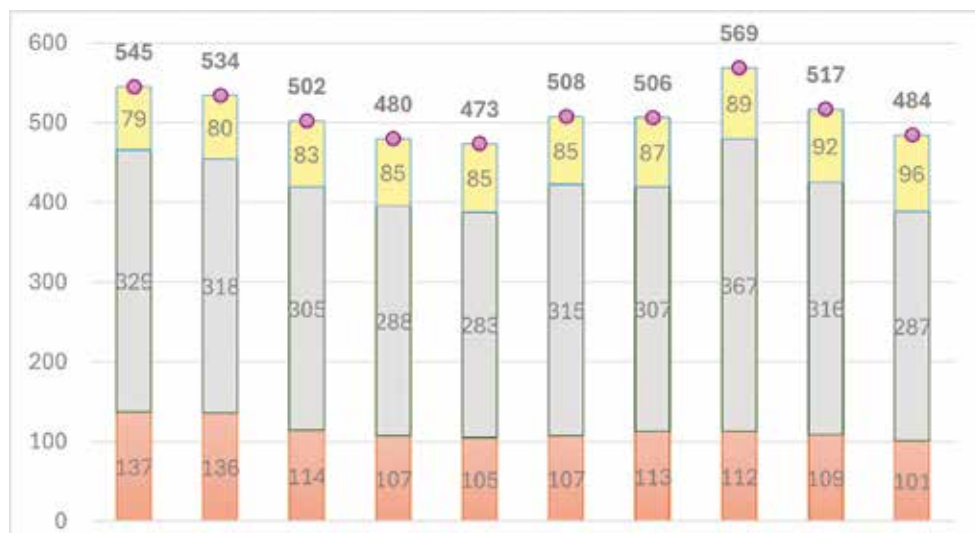
21 565 tonnes de DMA collectés, traités et valorisés



En baisse de **6 %**



484 kg par habitant



PRODUCTION DMA SMIDOM

En 2023 le Smidom a collecté, traité et valorisé **21 565 tonnes** de Déchets Ménagers et assimilés (-6 % par rapport à 2022)

Soit **484 kg/habitant**, dont :

- 21 % d'ordures ménagères,
- 59% de déchets en déchèteries,
- 20 % de déchets recyclables.